

**DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI**

**D-2019/464**

**Dynamique du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale  
financement de projets pour l'année 2019. Autorisation.  
Décision. Signature**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale est une démarche globale multidimensionnelle. En plus du soutien financier apporté via notre appel à projets, nous proposons un accompagnement technique de nos partenaires dans l'évolution de projet et l'innovation sociale.

Pour cela, nous faisons appel à des structures locales, telles qu'ATIS, pour laquelle nous vous proposons de voter le financement :

***Le Projet « Fabriques de territoires » de l'Association des Territoires et de l'Innovation Sociale - ATIS***

Depuis deux ans maintenant, ATIS accompagne la dynamique du Pacte en apportant son savoir-faire et ses méthodes de travail auprès de l'équipe de la DDSU mais aussi et surtout auprès des associations et partenaires de terrain.

Avec le soutien de la Ville de Bordeaux au dispositif « Fabriques de territoires » nous soutenons l'inscription des associations de quartier et tout porteur de projet bordelais dans un cycle vertueux d'innovation, de maturation et enfin d'expérimentation concrète.

Qu'ils s'en saisissent de manière autonome ou qu'ils soient orientés par les services de la Ville, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leur projet et de temps dédiés, collectifs ou individuels qui vont permettre une meilleure inscription dans les réseaux locaux et un accompagnement ciblé pour faire aboutir leur projet.

En contrepartie du financement ATIS s'engage à mener sur le territoire de la commune de bordeaux différentes actions pour promouvoir et développer l'ESS :

- Favoriser l'émergence de projet ESS à partir des besoins sociaux non couverts sur le territoire bordelais via la Fabrique à initiatives
- Mener des actions de détection d'idées en lien avec les services de la municipalité (présentation de la fabrique a initiatives, atelier d'émergence d'idées)
- Présenter les idées éventuelles au comité de validation de la fabrique à initiatives pour la réalisation d'études d'opportunité
- Associer la Ville de Bordeaux au comité de validation de la Fabrique à initiatives
- Assurer le suivi des études d'opportunité impliquant la DDSU (Sports & Aubier, Secours Catholique, Hygiène pour tous)
- Favoriser l'interconnexion des projets accompagnés par ATIS avec les services et quartiers de la Ville de bordeaux par l'organisation d'une revue de projet annuelle
- Faire connaître l'offre d'accompagnement d'ATIS et notamment l'incubateur dans des événements organisés par la DDSU ou la Ville de Bordeaux (CLIP quartiers, Inventons demain, ...)

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- A attribuer la somme totale de 5 000 € à ATIS

- A signer tout document lié à la présente délibération.

Le total de cette délibération s'élève à 5 000 € qui seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2019, fonction 522 compte 6574.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

**M. le MAIRE**

Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

Dans cette délibération, on vous propose de subventionner la « Fabrique de territoires » ATIS qui travaille déjà depuis 2 ans avec les acteurs sociaux autour de l'économie sociale et solidaire. Et c'est un peu la démonstration de ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que là, on voit quand même que de plus en plus d'entrepreneurs prennent en considération l'ensemble de ces enjeux écologiques et sociaux et travaillent de mieux en mieux avec les acteurs associatifs de nos territoires.

**M. le MAIRE**

Merci beaucoup. Monsieur GUENRO.

**M. GUENRO**

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, une très courte intervention pour me réjouir de cette délibération en faveur d'une association qui réalise un travail remarquable depuis son siège de la rue Malbec. Je suis même certain que si on lui allouait plus de moyens, les fonds publics seraient très bien employés.

**M. le MAIRE**

Merci. Monsieur JAY.

**M. JAY**

Je vais faire très bref moi aussi, et c'est exactement l'inverse. Nous souhaitons que cette association trouve des fonds privés.

**M. le MAIRE**

La vérité est sûrement entre les deux, et c'est ce que l'on présente.

Je passe au vote. Qui est pour ? Majorité. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions ? Qui est contre ? Monsieur JAY.

Point suivant.

**MME MIGLIORE**

Délibération 465 concernant le financement de projets prévention médiation.

**D-2019/465**

**Dynamique du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale  
Financement de projets prévention médiation axe 5.  
Autorisation. Décision. Signature**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale est particulièrement mise en œuvre dans les quartiers prioritaires. En complément des budgets de fonctionnement votés en décembre, la première programmation de l'appel à projets a été votée au conseil municipal d'Avril puis une seconde au conseil municipal de Juillet 2019.

Ces deux programmations ont quasiment couvert l'ensemble des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Toutefois, nous avons conservé une réserve financière afin de pouvoir accompagner des projets répondant à des enjeux prioritaires en cours d'année, notamment au titre de l'axe 5 du Pacte, relevant de la prévention et de la médiation.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de soutenir des actions de prévention primaire auprès des publics adolescents comme jeunes adultes qui ne fréquentent que trop peu les structures d'animation traditionnelles. Ces actions, porteuses d'une démarche « d'aller vers » se développent à partir de supports attractifs, qu'ils soient culturels ou sportifs.

C'est le cas des actions suivantes pour lesquelles nous vous proposons de voter le financement :

***« Musiques et médiation », porté par l'association Parallèle Attitude Diffusion (Rockschool Barbey)***

La Rock School est reconnue comme l'acteur majeurs des pratiques Rap au niveau local, départemental, régional et national via les différents dispositifs développés tel que le service médiation, la Rap School et la programmation de concerts et le dispositif Buzz Booster.

Le bouche à oreille contribue à accentuer cette valeur qu'est la reconnaissance par les artistes, partenaires associatifs et institutionnels. Les actions sont développées dans la continuité de ce que nous maîtrisons le mieux pour permettre, à terme, l'autonomie individuelle et collective dans la gestion des projets artistiques dans les meilleures conditions matérielles possibles (montage, enregistrements de maquettes, organisation de prestation en public...).

Au-delà du support des initiatives locales, la « Rap School » permet aussi de travailler les mobilités inter quartiers, les échanges d'expériences et accompagne les groupes dans leur expression.

**« Sport pour tous », porté par l'association Boxing Club Alamele,**

En complément des séances faites dans le cadre classique des entraînements, le Boxing Club Alamele développe des séances découvertes et d'initiations gratuites proposées auprès des publics de structures partenaires ou lors d'évènements publics en plein air.

Leur but est de promouvoir le bien-être physique et moral par les activités physique et sportive auprès de publics variés avec des actions spécifiques pour les publics issus de quartiers prioritaires, le public féminin et handicapés. Il s'agit de proposer et faciliter une pratique régulière soit au sein de l'association soit auprès de structures proches ou adaptées.

**« Pied d'immeuble et boxe éducative » porté par le Boxing Club Bacalan**

En lien avec les différents partenaires du quartier de Bacalan et plus largement de bordeaux Maritime, le Boxing Club Bacalan a développé un ensemble d'actions d'animation et de prévention auprès des publics variés.

Ainsi, il co-organise avec l'Amicale Laïque de Bacalan le Gala de boxe « Je boxe pour la laïcité » qui a réuni des jeunes des quartiers de Bacalan, des aubiers, du Grand Parc et au-delà dans un moment festif.

Il assure aussi, avec son ring mobile des animations de boxe éducative en pied d'immeuble ou sous le pont d'aquitaine afin de rentrer en contact avec les adolescents présents sur l'espace public. Grâce à son expertise boxe, le boxing club Bacalan permet un premier contact et une mise en confiance vers d'autres opérateurs du quartier.

**Aide exceptionnelle de fonctionnement Urban Vibration School et Académie Younus**

Les associations Urban Vibration School et Académie Younus interviennent respectivement sur les quartiers des aubiers et du grand Parc. Elles font partie des associations ressources qui travaillent le plus en lien avec la jeunesse, chacune dans son quartier respectif.

Ces deux associations sont des acteurs structurants, capables tout au long de l'année de travailler avec des publics jeunes, en interne comme sur l'espace public avec des évènements fédérateurs.

Lors de l'instruction de leur demande de financement chaque association avait formulé une demande de 25 000 € à laquelle nous n'avions pu répondre, octroyant à chacune 18 000 €. Grâce aux efforts de programmation et à l'obtention d'un budget supplémentaire, nous pouvons ajouter les 7 000 € manquant à chacune afin de compléter l'exercice 2019 et permettre à ces deux structures d'assumer les charges de fonctionnement.

**Médiation Scolaire et Jeunesse portée par le GIP Bordeaux Métropole Médiation**

Depuis 5 ans le GIP Bordeaux Métropole Médiation assure la médiation de proximité sur les quartiers prioritaires. Leur approche généraliste et leur inscription au plus près des habitants permet d'assurer une médiation et une orientation des habitants de tout âge. Toutefois, cette médiation peut être complétée par des approches plus ciblées au sein des établissements scolaires ou auprès des jeunes dans l'espace public. Ainsi il est proposé de :

- mettre en place un médiateur social dans les écoles et le collège du Grand Parc dont les actions viseront à réduire la violence entre pairs et les comportements à risque. Ceci au moyen d'actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires, de gestion des conflits, du suivi individuel d'élèves victimes de harcèlement, du renforcement du lien famille école, de la formation des enseignants à la communication non violente, et enfin par la formation d'élèves à la médiation par les pairs.

- Sur un secteur élargi Grand Parc/ Chartrons Nord mettre en place un médiateur social dont la mission d'accès aux droits et de gestion des conflits sur l'espace public sera particulièrement dédiée au public jeune de ces secteurs. Une présence en binôme avec un animateur de centre d'animation ou de centre social en horaires décalés (en soirée max 22 h et le samedi) afin de raccrocher ces jeunes à tous les dispositifs qui leur sont dédiés dans le domaine des loisirs mais aussi plus largement.

**Accompagnement Réussite Educative porté par le GIP Réussite Educative Bordeaux (GIPREB)**

Sur tous les quartiers prioritaires le GIP Réussite Educative de Bordeaux permet d'accompagner individuellement les enfants de 3 à 16 ans les plus en difficultés. En complément de la subvention exceptionnelle votée au conseil municipal d'octobre, le GIPREB développe une approche spécifique auprès des publics adolescents collégiens. Le but est de renforcer nos moyens d'actions spécifiquement sur cette tranche d'âge afin de lutter efficacement contre le décrochage scolaire et de travailler à terme une orientation plus choisie et moins subie, gage d'une implication des jeunes dans leur parcours.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A attribuer la somme totale de 84 500 € aux organismes déclinés dans le tableau ci-dessous ;

<b>Structure</b>	<b>Financement Pacte</b>
Parallèle Attitude Diffusion (Rockschool Barbey)	5 000 €
Boxing Club Alamele	3 500 €
Boxing Club Bacalan	3 000 €
Académie Youn'Us	7 000 €
Urban Vibration School	7 000 €
GIP Bordeaux Métropole Médiation	43 000 €
GIP Réussite Educative	16 000 €

- A signer tout document lié à la présente délibération.

Le total de cette délibération s'élève à 84 500 € qui seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2019, fonction 522 compte 6574.

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

**M. le MAIRE**

Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

J'en ai parlé un petit peu tout à l'heure, vous avez là le détail de structures associatives qui travaillent au cœur de nos quartiers Politique de la ville, et pour lesquelles, Monsieur le Maire, vous avez souhaité que nous apportions des budgets complémentaires. Je voudrais attirer votre attention sur le budget que nous allouons au GIP Bordeaux Métropole Médiation puisque nous allons recruter un médiateur scolaire dans le quartier du Grand Parc, et aussi un médiateur jeunes pour le quartier de Bordeaux nord. Cela nous fera deux présences physiques qui se rajouteront au dispositif de prévention que nous avons sur ces territoires, et on est assez heureux que le Maire nous permette d'accéder à ces deux postes supplémentaires.

**M. le MAIRE**

Je voudrais vous remercier d'une part de mener cette action et puis vous dire combien elle a du sens parce que, quand on parlait tout à l'heure brièvement des sujets de sécurité, cela ne peut fonctionner que s'il y a de la médiation et de la prévention. Et donc, on marche bien sur nos deux jambes. On a identifié des secteurs où il y avait des besoins de présence humaine en amont de médiation et de prévention. Je remercie tous les services de la DDSU là-dessus et du travail qui est fait.

Monsieur JAY.

**M. JAY**

Très vite. Sur la politique de la ville, nous constatons chaque année l'augmentation des crimes et délits à Bordeaux. Dans la quasi-totalité des actions que vous soutenez, il n'est question que de loisirs. C'est un message déséquilibré et qui ne rend pas service aux populations concernées. À ces concitoyens, nous devons apporter des perspectives d'avenir professionnel qui demandent des formations, des règles sur leurs devoirs vis-à-vis de leurs futurs employeurs ou futurs employés. Le chômage est l'un des principaux fléaux qui touchent durement les habitants de ces quartiers populaires. Nous aurions effectivement voté pour des actions en faveur de la jeunesse qui favorisent l'intégration dans la vie professionnelle, comme par exemple passer le BSR avec des auto-écoles ou la Police nationale, passer le BNS avec les sapeurs-pompiers, le BAFA, etc. Il y a bien d'autres moyens de proposer du sport à nos jeunes pour qu'ils se défoulent en particulier en proposant des sports collectifs comme le basket, le foot ou le volley. Nous avons des doutes quant au sport de combat.

Si nous avons, dans le passé, soutenu la pratique de tous les sports, nous constatons à Bordeaux comme ailleurs l'augmentation des agressions et des atteintes aux personnes bien trop souvent par des individus bien entraînés au sport de combat. Donc, nous allons voter contre.

**M. le MAIRE**

Je trouve cela dommage, et je serais tenté de vous dire que quand vous dressez ce constat... Je vais vous donner deux chiffres. Là où nous recrutons deux médiateurs, tout à l'heure on a expliqué que l'on avait recruté 30 policiers municipaux. Je serais même tenté de vous dire que si on devait vraiment aller sur un équilibre, c'est plus de médiateurs que je voudrais. Voilà. Ayez cela en tête sur l'équilibre des choses, premier point.

Second point, s'agissant de la culture, du sport, du lien social, moi, tout ce qui peut participer à cela, je dis « Banco » et on n'a pas à cataloguer les activités pour considérer qu'une est plus opérationnelle que l'autre. C'est un tout.

Vous parlez d'insertion, rapprochez-vous de Yohan DAVID, qu'il vous explique ce qu'ils font au quotidien à la mission locale, sur les quartiers. Tout cela est un dispositif, c'est un tout, et c'est comme cela que cela fonctionne. Quand on arrive à fédérer et faire converger les acteurs et les politiques publiques.



Allez, je passe au vote sur ce dossier. Qui est pour ? Majoritairement, oui. Qui s'abstient ? Pas d'abstentions ? Qui est contre ? Monsieur JAY.

Point suivant.

**MME MIGLIORE**

Délibération 466 concernant le financement du projet douches mobiles.

**D-2019/466**

**Dynamique du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale  
financement du projet douches mobiles. Autorisation.  
Décision. Signature**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Projet Douches mobiles**

L'accès à l'eau est un droit fondamental, mais nous sommes confrontés quotidiennement à des demandes d'accès à des douches et des sanitaires de la part de personnes vivant dans une grande précarité. Cela nous est relayé également par les différentes associations œuvrant auprès des personnes vivant à la rue ou dans des bidonvilles.

Bordeaux concentre à elle seule bon nombre de ces situations en sa qualité de ville centre et la Mairie est souvent questionnée sur la réponse qu'elle apporte à son niveau.

C'est pourquoi le dispositif de douches mobiles porté par la Croix Rouge Française nous a semblé répondre à cet enjeu.

Ce projet consiste en la transformation d'un camping-car, à l'instar de ce qui fonctionne à Paris avec le projet Mobil'douche. Ce véhicule pourra aller au-devant des publics ne fréquentant pas les lieux d'accueil de jour et, outre la douche, proposera également des kits d'hygiène, des vêtements de change et un espace d'écoute et de convivialité pouvant favoriser un lien avec des structures d'accompagnement.

La Croix Rouge ne sera pas la seule association à gérer cet équipement itinérant car elle coordonnera plusieurs structures de maraudes souhaitant contribuer à ce projet et qui pourront bénéficier du véhicule. Cela multipliera donc l'accès à l'hygiène pour davantage de public.

Le coût total du projet est de 70 000 €. La ville de Bordeaux est sollicitée pour un montant de 10 000 € et la métropole pour le même montant. Le solde sera pris en charge par une fondation et les fonds propres de la Croix Rouge

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer la somme totale de 10 000 € à la Croix Rouge Française,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Le total de cette délibération s'élève à 10 000 € qui seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2019, fonction 520 compte 6226

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. le MAIRE**

Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

Nous sommes très heureux de vous présenter au vote l'allocation d'une subvention de 10 000 euros pour un projet de douches mobiles qui est porté par la Croix-Rouge, et qui va nous permettre d'aller au-devant de ceux qui ne viennent plus à nous, institutions ou associations, et qui ont besoin de se doucher, bien sûr, mais aussi d'avoir une écoute. Il faut bien voir que cet élément-là est un prétexte pour essayer de les conduire et de les ramener à nous vers le droit commun. La Métropole finance également à hauteur de 10 000 euros, et nous espérons, puisqu'il y a encore quelques réglages techniques, que ce service qui existe aussi à Paris puisse être ouvert avant les vacances de Noël.

**M. le MAIRE**

Merci. Madame JAMET.

**MME JAMET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous sommes évidemment pour les solutions qui permettent de donner un peu plus de dignité aux personnes qui sont sans accès à l'eau, cependant ce projet a été rendu nécessaire notamment aussi par la suppression de certains bains-douches. Ceux qui existent dans les structures privées associatives ne sont pas étendus à l'ensemble du territoire. C'est un concept novateur qui a néanmoins ses limites, me semble-t-il, parce que d'après nos calculs, ce camping-car ne peut pas avoir une capacité de douches énorme étant donné qu'il faut trois douches. Donc, je pense que c'est quelque chose qui a un coût énorme au regard, finalement, de l'utilisabilité de la solution. Non, mais ce que je veux dire c'est que l'on fasse une expérimentation pour voir comment cela fonctionne, oui. Par contre, ouvrir plus de bains-douches dans plus de quartiers. Rendre accessibles, par exemple, les douches des gymnases le matin. Je pense que cela reviendrait quand même, je suis sûre, moins cher à la collectivité et aux associations que de mettre en place un tel système.

Hier à l'occasion de la Journée mondiale des toilettes, le collectif composé de Médecins du Monde, France Liberté, Dynamo, a encore, et comme depuis 4 ans, sensibilisé le grand public et les élus sur la situation de précarité extrême de 2 130 personnes vivant sans eau et/ou sans toilettes sur la Métropole. C'est effectivement une vraie problématique. Je ne suis pas certaine qu'un tel concept soit une vraie solution. Donc, nous voterons pour, mais je pense qu'il est nécessaire d'évaluer cet outil. On doit en développer d'autres, me semble-t-il, plus pérennes, qui permettront d'accompagner encore mieux ces personnes en difficulté et les accompagner dans plus de dignité encore que d'être reçues dans un simple camping-car. J'entends que cela peut être une solution. Vraiment, c'est très compliqué pour moi de dire cela aujourd'hui parce que je ne sais pas si c'est la solution, et c'est pour cela que nous n'allons pas voter contre ou nous abstenir, mais je pense qu'il faudra vraiment évaluer ce moyen de faire.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE**

Je vais vous faire une confidence, spontanément, j'avais eu la même réaction que vous, en disant « Mais pourquoi... ? », et renseignement pris, c'est Alexandra, et puis les acteurs sociaux qui m'ont dit : « Non, il faut aller au plus près des gens sur ces publics-là ». Il faut aller au plus près des gens et c'est le sens de la douche mobile, c'est de se rapprocher de celles et ceux qui n'y ont pas accès. Et on n'arrivera pas, en tout cas, et on va appeler un chat un chat, c'est sur les squats, c'est sur les migrants, à amener ces personnes sur des tiers-lieux. Non, ce n'est pas vrai. C'est la douche mobile qui permet cet accès à l'hygiène. Après, il y a d'autres publics, et là, je vous rejoins, qui pourraient avoir accès aux douches publiques, il y en a de moins en moins, c'est un autre sujet. Et cela, là-dessus, je pense qu'il faut que l'on réhabilite – je ne sais pas où cela en est - celle des Quinconces, mais c'est encore un autre public, ce n'est pas les mêmes personnes.

Madame DELAUNAY.

**MME DELAUNAY**

D'une certaine manière, je vais poursuivre ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, à savoir que ce dispositif est intéressant. C'est un outil de plus, mais justement à Bordeaux, cela n'est pas un outil de plus. Les petites douches, il y en avait une pour les hommes ou pour les femmes des allées de Bristol qui étaient à la fois très connues et très utilisées par ceux qui n'ont pas d'autres moyens, mais aussi même par les

touristes qui, quelquefois, après un long déplacement en autobus, allaient « au Bristol ». Or, depuis un an, cela n'est plus fonctionnel. Il n'y a pas d'autres lieux, contrairement à ce qu'on lit sur le site municipal qui dit qu'il y a trois douches publiques. C'est faux. En réalité, les adresses qui sont données sont des adresses d'associations comme le Foyer fraternel, par exemple, où en effet, si vous n'êtes pas connu du Foyer fraternel, ils ne mettront personne dehors, mais ce n'est pas l'objet du Foyer fraternel. On peut éventuellement y aller quand on connaît le Foyer fraternel, mais cela n'est certainement pas une douche publique. Et là, vraiment, comme Brigitte JAMET, je trouve que c'est totalement insuffisant pour notre ville. Nous avons un objectif, là aussi, c'est de la santé publique, un objectif de santé, un objectif de confort et de mise à disposition. Je crois qu'il faut - moi non plus, je n'oserai pas voter contre ce dispositif - mais qu'il faut urgemment faire d'autres offres en direction de ceux qui en ont le plus besoin, mais aussi en direction de ceux qui peuvent être en panne de possibilités. Donc, vraiment j'insiste beaucoup, nous allons le voter, mais nous vous demandons presque comme un engagement de très rapidement ouvrir de véritables lieux publics à cet usage.

Je vous remercie.

#### **M. le MAIRE**

Je partage votre idée. Là, c'est un dispositif qui est censé être complémentaire et dédié à une action. On a fermé les douches de Quinconces, Jean-Louis pourra peut-être nous donner quelques éléments, mais il y a effectivement un besoin. Est-ce que c'est sur ce lieu qu'il faut le faire ? Est-ce que c'est ailleurs ?

Monsieur JAY et après, il y aura peut-être des réponses d'Alexandra et de Jean-Louis.

#### **M. JAY**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous sommes favorables à cette décision humanitaire. Et, en fait, aussi, nous rejoignons les préoccupations de Madame JAMET et les préoccupations sur le fonctionnement, etc., et l'impossibilité effectivement d'avoir des douches pour les personnes qui sont dans la rue, qui finalement sont de plus en plus nombreuses.

Monsieur le Maire, vous avez signalé qu'il y avait beaucoup de migrants, j'en profite pour rappeler que le contrôle de l'immigration, au strict nécessaire à notre économie, serait quand même quelque chose d'utile pour le pays et cela limiterait la misère. Nous voterons pour cette délibération.

#### **M. le MAIRE**

Madame JAMET.

#### **MME JAMET**

Monsieur le Maire, je voulais vous proposer parce qu'il y a des systèmes pour les squats, etc., qui existent. Il y a des associations qui existent, qui ont proposé des systèmes, mais qui n'ont pas trouvé de financement. Il y a un système qui s'appelle *Les toilettes se bougent le cul*. Je vous invite à aller voir, c'est étonnant. Voilà, mais c'est pour en mettre dans les squats, etc.

#### **M. le MAIRE**

La toilette ne se résume pas au postérieur, Madame JAMET, même si c'est essentiel.

#### **MME JAMET**

Non, mais c'est des systèmes de toilettes et douches. Et donc, ils le proposent. Ils ont juste besoin aujourd'hui de financement pour aller installer cela dans ces lieux. Donc, voilà, c'est d'autres perspectives qui pourraient être évaluées par rapport à ce camion qui, à mon avis, va coûter beaucoup plus cher.

#### **M. le MAIRE**

Je fais toute confiance à Madame SIARRI là-dessus. Jean-Louis DAVID sur les Quinconces.

#### **M. J.-L. DAVID**

Juste pour Madame DELAUNAY Michèle, pas Delphine, mais Michèle parce que vous avez appelé Delphine JAMET Brigitte, etc., mais donc... Juste pour dire que sur les Quinconces, c'est un sujet que nous avons essayé de travailler avec Alexandra SIARRI. On n'a pas abouti sur le sujet. On est convaincu qu'il faut ré-ouvrir ce lieu. On n'a pas trouvé pour l'instant de solutions. Le Maire vient de dire qu'il fallait s'en préoccuper à nouveau. Nous avons été confrontés beaucoup à des dégradations du lieu, pendant des mois

et des mois, ce qui est un autre problème, et qui fait que c'est difficile à gérer. Mais on est convaincu, et le Maire visiblement aussi, qu'il faut que l'on travaille, que l'on retravaille sur le sujet. Il faut effectivement que ce lieu permette les douches, les toilettes, etc. Il était utilisé. Peut-être qu'avec mon collègue Stéphan, on pourra aussi voir comment cela peut s'articuler avec le tourisme dont vous parliez tout à l'heure.

**M. le MAIRE**

Merci. Alexandra SIARRI.

**MME SIARRI**

Oui, quelques petits éléments. D'abord, je crois vraiment que ce dispositif de camping-car mobile est très pertinent. Il a été proposé par la Croix-Rouge et l'ensemble des associations, pas par défaut, mais parce que réellement, il répond à un besoin de gens qui n'ont pas spécialement envie d'aller se doucher dans un gymnase, et qui ont besoin aussi de se retrouver dans cet espace-là qui a été construit pour eux et avec eux.

Ensuite, dire que l'on a depuis quand même 2010 démultiplié les endroits, des espaces de répit, de soins, alimentaires, des pensions de famille, des résidences hôtelières à vocation sociale. Donc, en réalité, l'offre de services qui concerne les sanitaires a été multipliée par 3 ou 4. Je pense, à la différence de Madame DELAUNAY, qu'il est précisément important que les gens puissent venir accéder à ce service de douche et qu'ils puissent aussi boire un café et accéder à des gens qui viennent les accompagner dans leurs difficultés. Et donc, c'est important d'avoir une offre qui soit multiservices.

Et enfin, Jean-Louis DAVID a répondu, il manque, en effet, un certain nombre de services de douches publiques ouverts au tout-venant, à ceux qui sont en fragilité comme aux touristes, comme à n'importe qui. Cela, c'est un autre sujet, il n'est pas à mettre en relation avec cet équipement mobile qui, vous le verrez, aura une utilité très importante.

**M. le MAIRE**

Merci beaucoup. On passe au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Unanimité. Non, mais merci de cette unanimité, et c'est important. Point suivant.

**MME MIGLIORE**

Délibération 467 : « Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence accueil de 25 logements réalisés par MESOLIA et située rue du Docteur Timothée PIECHAUD à Bordeaux. »

**D-2019/467**

**Aide à la création de structures de logements spécifiques.  
Résidence accueil de 25 logements réalisés par la SA d'HLM  
MESOLIA et située rue du Docteur Timothée PIECHAUD à  
Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la création, par la SA d'HLM MESOLIA, d'une résidence d'accueil de 25 logements en PLAI située rue du Docteur Timothée PIECHAUD à Bordeaux.

La résidence comprendra des studios de 24 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup> équipés de kitchenettes et de sanitaires individuels, et meublés. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'établissement sera géré par l'association des cités du secours catholique.

Une résidence d'accueil est une pension de famille dédiée à des personnes handicapées psychiques suivies par un service d'accompagnement. Elle s'adresse à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome, mais dont la fragilité rend nécessaire une présence, qui sans être continue, vise à apporter un cadre sécurisant, une convivialité et un accompagnement social. Cette forme d'habitat, sans limitation de durée, associe le libre usage de l'espace privatif et la présence d'espaces collectifs répondant aux besoins d'échange et de socialisation. Il s'agit d'une étape vers un logement plus indépendant.

L'accompagnement sera assuré par un travailleur social et un moniteur éducateur, qui seront présents en journée ou en soirée sur le site. Un personnel d'astreinte mutualisé entre les différentes résidences gérées par l'association des cités du secours catholique à Bordeaux sera joignable par les résidents 24 h/24h, 7 jours sur 7.

Les travailleurs sociaux de la résidence assureront les relais nécessaires avec les services de suivi tels que le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), ainsi que l'hôpital Charles Perrens, situé à proximité, et avec lequel une convention de partenariat est en prévision.

Un espace commun de convivialité de 65 m<sup>2</sup> comprenant une cuisine collective, une salle à manger et un coin activité permettra aux résidents de se retrouver notamment pour des repas communs ou des activités collectives animées par l'équipe de travailleurs sociaux.

Il s'agit de la première résidence de ce type à Bordeaux, et plus globalement en Gironde. Le projet est réalisé sur un terrain qui a été cédé par le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à la SA d'HLM Mésolia.

Sa livraison est prévue en 2021.

Le programme comportera trois places de stationnement pour les travailleurs sociaux et les visiteurs. Les résidents ne disposent généralement pas de voitures personnelles à ce stade de leur parcours résidentiel.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 18 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros. Cette aide est complétée par une prime de mixité de 3 000 euros par logement car ce projet permet la création de logements conventionnés sur un quartier présentant un déficit de logements sociaux par rapport au reste de la commune (Saint Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux). Le montant total étant plafonné à 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :

- Aide socle : 25 logements X 7 000 euros = 175 000 euros ;
- Prime de mixité : 25 logements X 3 000 euros = 75 000 euros

**Soit un total de 250 000 euros.**

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.



Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 250 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM MESOLIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. le MAIRE**

Toujours Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

Oui, je voulais faire référence à Alain JUPPÉ. Vous le savez, il avait pris cet engagement que nous ayons une pension de famille par quartier. C'est lui qui a beaucoup agi pour que cette pension de famille émerge au sein de Pellegrin-Charles Perrens, et que cette pension de famille soit un peu particulière puisqu'elle sera dédiée à des gens qui ont des problèmes de rue, mais qui, en plus, ont des troubles psychiques. Donc, c'est une pension de famille particulière, singulière qui était attendue et qui a bénéficié de l'ensemble de la bienveillance des institutions pour que ce dossier se fasse de façon extrêmement rapide. Nous avons aujourd'hui 9 pensions de famille, et je pense que l'on peut quand même se féliciter de ce réseau de pensions de famille qui travaillent ensemble et qui nous permettent d'accueillir dans d'excellentes conditions des gens qui sont profondément vulnérables.

**M. le MAIRE**

Merci beaucoup. Monsieur JAY.

**M. JAY**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous votons cette dépense de soutien d'une construction de logements HLM adaptés. Cette résidence de 25 logements correspond à une demande. Les assistantes sociales ont beaucoup de mal à trouver des logements pour les personnes qui sortent de l'hôpital psychiatrique. Il n'y a pas de solution. Cette résidence adaptée est la première réponse à Bordeaux et aussi en Gironde. Cela paraît incroyable. Actuellement, ce sont les bailleurs privés qui sont sollicités et qui répondent à ce besoin, mais ce n'est pas toujours facile. Certains ex-malades rechutent et leur suivi devient souvent délicat. Nous reposons la question que nous avons posée en commission : « Quels sont les besoins annuels ? » Ne devrions-nous pas faire de ce type d'HLM une priorité en rapport avec les fameux besoins estimés ? C'est-à-dire nous intéresser d'abord aux plus fragiles et aux plus faibles, ce qui est la vocation première des logements HLM. Quelle réponse est apportée actuellement aux autres handicapés moteurs, visuels, etc. ? Est-ce que les HLM proposent des constructions adaptées ? Ou est-ce que l'on ne pourrait pas y réfléchir ou répondre ? Aussi, je pose la question : « Est-ce que l'on pense à des maisons mixtes qui rassembleraient le personnel aidant habitant ces maisons et des personnes handicapées comme des personnes très âgées ? » Ce que je suggère, c'est d'orienter nos dépenses concernant les logements HLM dans ces directions très sociales. Je voterai pour.

**M. le MAIRE**

Merci. Madame JAMET.

**MME JAMET**

Je suis assez d'accord avec tout ce que vient de dire Monsieur JAY. Cela mérite d'être dit. J'allais plutôt effectivement dire : « On va, bien sûr, voter pour cette délibération, et c'est un vrai manque sur le territoire effectivement. »

Et je voulais aussi dire qu'il y avait un vrai manque sur le territoire de résidences comme cela, de mixité où on pourrait accompagner les gens en autonomie pour notamment des handicaps moteurs ou aussi des maladies telles que l'autisme, etc., etc., où les gens ont besoin en fait d'être accompagnés pour être autonomisés, et c'est un vrai manque sur Bordeaux, me semble-t-il. Et donc, cette délibération fait plaisir à voir puisque l'on voit qu'ici, on prend à bras-le-corps ce sujet-là. C'est 25 logements, ce n'est pas énorme, mais c'est déjà bien parce qu'il n'y en avait pas. Donc, c'était un vrai manque et là, aujourd'hui, j'ai le sentiment que l'on a pris conscience de ce besoin, et c'est plutôt réjouissant.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE**

Madame DELAUNAY.

**MME DELAUNAY**

Je mets à profit, mais soyez rassurés beaucoup plus brièvement que je pensais pouvoir le faire, cette délibération pour parler de nos résidences autonomie, et en particulier de l'une. Nous avons été alertés ce week-end par l'équipe de la résidence Bonnefin pour, d'une part, une question de grand isolement de ces personnes âgées le week-end puisqu'il n'y a plus de présence humaine le week-end. Et d'autre part, justement pour en plus de ce sentiment d'isolement, des problèmes de dégradations, de manque de soins, de toilette, etc. dans cet établissement. Mon intervention est beaucoup trop courte pour étayer ce que je voudrais dire et, premièrement, de revoir cette décision d'absence de toute présence humaine le week-end, et deuxièmement, et là c'est pour l'avenir, mais un avenir qui tape à la porte, c'est la nécessité de mettre dans les projets de notre ville - et je le dis là aussi à tous les candidats potentiels - la construction de nouvelles résidences autonomie. Nous affrontons d'ores et déjà avec la génération qui est la mienne, c'est-à-dire les baby-boomers et qui est aussi celle de beaucoup d'entre nous, une augmentation des personnes vieillissantes et une augmentation donc des besoins. Or, on ne construit pas une résidence autonomie en 15 jours, et il faut que nous soyons beaucoup bien davantage prêts à cette augmentation de la proportion de plus de 65 ans que nous ne le sommes actuellement à Bordeaux, comme d'ailleurs je le reconnais en France.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE**

Monsieur SOLARI.

**M. SOLARI**

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, je salue cette initiative parce que les handicapés psychiques ont un très grand mal à pouvoir trouver une location parce que les bailleurs, et même la plupart des propriétaires refusent ce handicap parce qu'il est très difficile à cerner. Mais je souhaiterais qu'au niveau du handicap, on puisse revoir un peu la loi qui a été votée, malheureusement, par le Gouvernement actuel qui était à l'époque de 100 % de logements accessibles, qui avait demandé à descendre à 10 %. Le Sénat a dit 30 %, et finalement, c'est 20 %, mais ce n'est pas suffisant. Il y a un manque cruel d'hébergements. J'ai des demandes tous les jours, moi, de logements pour les personnes handicapées. Actuellement, c'est le GIHP Aquitaine qui gère cela par le Département, il est financé par le Département, et il y a une demande qui nécessite entre 12 à 18 mois de délai pour avoir un logement, ce qui est inadmissible. Donc, j'espère que nous allons pouvoir acter en ce sens.

**M. le MAIRE**

C'est une discussion que l'on a eue l'autre jour quand on est allé à l'APF que l'on avait vue avant. On a déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus. Il faut que l'on aille au-delà des prescriptions législatives et qu'à Bordeaux, tout programme comporte plus de 30 % ou 50 % de logements dits accessibles aux handicapés. Et cela, il faut que l'on ait notre propre règle de conduite là-dessus, quand bien même la réglementation nationale et la loi ne l'imposeraient pas. On ne peut pas se contenter de 20 % vu les besoins qu'il y a. Après, il ne faut pas non plus être jusqu'aux-boutistes, bien identifier les besoins et mettre en parallèle la production de logements. Mais vous avez entièrement d'accord, et nous, il faut que l'on s'approprie les choses, et que l'on affiche une obligation auprès des aménageurs et des promoteurs d'une accessibilité des logements.

Madame SIARRI.

**MME SIARRI**

Oui, quelques petits éléments complémentaires. C'est une pension de famille très particulière avec 25 personnes qui ont des difficultés psy sévères. Ce n'est pas le seul dispositif, contrairement à ce que vous avez dit. On a les LHSS à Leydet, les LAM. On a beaucoup d'appartements médicalisés. On a l'équipe mobile psychiatrique qui vient en appui de la totalité des pensions de famille. Et vous n'êtes pas sans savoir que 12 % des Bordelais souffrent de problématiques psy. Évidemment l'essentiel des gens qui sont à la rue, sont dans cette difficulté. Donc, y compris dans toutes les autres pensions de famille, il y a un accompagnement, mais là on a affaire à 25 situations qui sont extrêmes sur le plan psychiatrique. Et donc peut-être que vous ne connaissez pas, mais les structures associatives que connaît bien Jean-Louis DAVID aussi, rénovation, le PRADO, ARI, SAMSAH développent des dispositifs. Et dans notre quartier avec Jean-Louis, on a beaucoup d'appartements médicalisés qui permettent de soigner les gens tout en étant chez eux. C'est des programmes qui s'appellent *Un chez soi d'abord*.

Et dernière petite chose, on a déjà soutenu au sein de ce Conseil municipal, des lieux qui permettent à des gens souffrant de handicap physique de bénéficier de structures collectives. Il y en a une chez Jérôme SIRI pour les traumatisés crâniens et les handicaps physiques. Il y en a un chez Anne-Marie CAZALET avec l'association les Coucous. Donc, cette pension de famille pourrait faire croire qu'il n'existe que cela, c'est cette seule structure selon le mode pension de famille qui émerge, mais il y a beaucoup d'autres services qui sont rendus pour accompagner ces publics naturellement.

**M. le MAIRE**

Merci. On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'abstentions ? Qui est contre ? Personne. Votée à l'unanimité.

Point suivant. J'attire votre attention sur le fait qu'il est bientôt 20 heures, et que l'on va essayer d'accélérer.

Allez, point suivant.

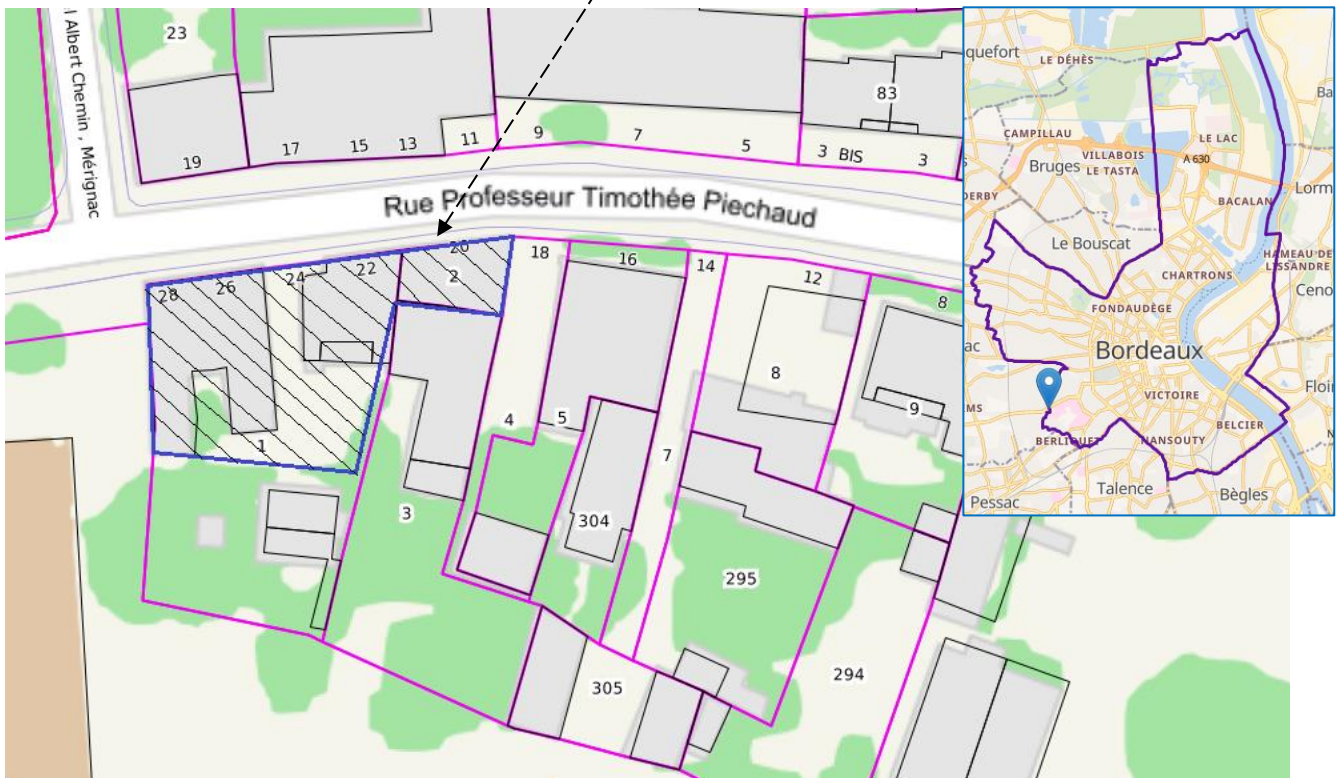
**MME MIGLIORE**

Délégation de Madame Anne WALRYCK. Délibération 469 : « Démarche zéro plastique à usage unique : validation du plan d'action. »

## Plan de situation

**Programme** : 25 logements (neuf)  
22-28 rue du Professeur Timothée Piéchaud

**Opérateur** : MESOLIA  
**Quartier** : Saint Augustin Tauzin  
Alphonse Dupeux



**D-2019/468**

**Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL. Programme de 21 logements 149 cours du Médoc à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 5 568 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 189 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage, la Commune vise un objectif de livraison de 1 300 à 1 500 nouveaux logements sociaux chaque année d'ici à 2025.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL a sollicité une subvention de la Ville pour la construction de 21 logements locatifs sociaux, dont 13 financés en PLUS et 8 en PLAI, 149 cours du Médoc à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 8 T2, 8 T3, 3 T4 et 2 T5 et le programme comptera 21 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2018.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 21 logements x 5 000 euros = 105 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 105 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Plan de situation

**Programme** : 21 logements  
149 cours du Médoc

**Opérateur** : CDC HABITAT SOCIAL  
**Quartier** : Chartrons Grand-Parc  
Jardin Public

